

## **Article 1**

### **Formation des OSC membres du REMIDDH et ses antennes régionales d'Agadez et de Tahoua sur les Droits des personnes déplacés internes (PDI) et la loi nigérienne y relative à Tahoua**

Organisée par l'ONG JMED en septembre 2021, en partenariat avec la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH), dans le cadre du projet PROMIG financé par l'Union Européenne (FED/PASOC 3), la formation qui réunit une vingtaine d'OSC venues de Niamey, Agadez et Tahoua vise à renforcer les capacités des OSC sur le cadre juridique et l'assistance aux PDI pour améliorer ainsi leurs capacités de réponse au phénomène des PDI.

Dans son discours lors de la cérémonie d'ouverture, le commissaire Brah Mamanou Ali de la CNDH a, au nom du président empêché, encouragé l'initiative de l'ONG JMED pour le choix de la thématique combien importante dans le cadre des activités des organisations de la société civile, surtout pendant ce contexte de crises sécuritaires, des conflits armés et des catastrophes naturelles qui obligent les communautés à quitter leur localité. Il a réitéré la disponibilité et l'engagement de la CNDH à accompagner les organisations de la société civile, notamment le REMIDDH, dans la défense et la protection des droits humains.

Pour rappel, le projet PROMIG a pour objectif principal de soutenir l'engagement de la société civile dans la promotion et la défense des droits des migrants au Niger. Il vise spécifiquement à

- ✓ Consolider la dynamique de structuration des organisations de la société civile autour de la défense des droits des migrants;
- ✓ Renforcer les capacités d'action des organisations de la société civile en faveur de l'accès aux droits des migrants;
- ✓ Mobiliser les organisations de la société civile autour de la promotion d'une politique migratoire respectueuse des droits de l'Homme.